



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 20 février 2019

---

## OBJET :

DE-19-02-1-19) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DANS  
LE CADRE DES APPELS A PROJETS "FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES  
2018"

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN  
Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M.  
BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme  
COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M.  
LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M.  
BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme  
MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme  
MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme  
COMBE, Mme POMMIER.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE  
(pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY  
(pouvoir à M. BENSOUSSAN).

**Absent(e)s** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190220-lmc1H5975H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/02/2019 Date de Publication : 25/02/2019
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature dans le cadre des appels à projets « Fonds publics et territoires 2018 » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales en septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable rendu le 17 octobre 2018 par la Caisse d'Allocations Familiales relatif à la prise en compte de deux projets proposés par la Ville ;

Considérant la nécessité de signer les conventions d'objectifs et de financement intitulées « *Soutenir les projets portés par des adolescents* » permettant le versement de la subvention ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 13 février 2019,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve les conventions d'objectifs et de financement relatives au dispositif « *Soutenir les projets portés par des adolescents* » applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*